

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°27/2026

Séance du 17 juillet 2026 – 9h30

RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A BREST

L'an deux mille vingt-six, le 17 juillet 2026, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 9 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Richard GUERIT, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
Alain BURNET, Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort

Bruno BESSAGUET est désigné Secrétaire de séance.

L'évolution des enjeux liés à l'eau et au changement climatique fait émerger un besoin d'expertise hydrologique pour accompagner les territoires.

Il est envisagé de recruter un(e) chargé(e) de mission intervenant sur plusieurs projets visant à améliorer la résilience des territoires face au changement climatique, par le suivi et l'évaluation du fonctionnement hydrologique des zones humides et des bassins versants, ainsi que par l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre de suivis.

Activités principales :

1) Suivi hydrologique des projets de rétention naturelle des eaux

Finaliser et consolider les protocoles de suivi hydrologique, et la méthodologie d'analyse des données.
Accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre des suivis.
Présenter la démarche et les protocoles auprès des partenaires.

2) Projet Life ARTISAN – ResSources du Néel

Contribuer à l'analyse et à la valorisation des données hydrologiques du projet.

3) Appui technique ponctuel dans le cadre de la Cellule d'animation sur les milieux aquatiques et la biodiversité (Camab) et dans le cadre de l'accompagnement des acteurs de l'eau (convention avec Agence de l'eau Loire-Bretagne)

- Apporter une expertise hydrologique aux collectivités.
- Accompagner la mise en place de suivis piézométriques et contribuer à l'analyse et interprétation des données.
- Réaliser des appuis ciblés sur des projets et contribuer à l'élaboration d'outils techniques, guides et actions de sensibilisation.

Fonctionnement et étapes

- Travail en lien étroit avec les partenaires institutionnels, techniques, scientifiques et les acteurs locaux.
- Réponse aux besoins des partenaires et des collègues par un appui technique et méthodologique.
- Définition, validation et mise en œuvre des protocoles de suivi en lien avec les partenaires.
- Participation aux réunions de projets, instances de pilotage et échanges techniques.
- Points réguliers avec la responsable d'antenne, la coordinatrice du projet ARTISAN et la référente scientifique du FMA.
- Participation à la vie de la structure.

Profil recherché

Bac+5 minimum

Savoir-faire / Compétences techniques

- Maîtrise fine de la dynamique hydrologique, du fonctionnement des nappes (hydrogéologie), ainsi que des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- Compréhension des pratiques agricoles
- Connaissance des acteurs de la restauration des zones humides
- Capacité à concevoir des protocoles techniques et expérience confirmée dans la conduite de réunions et les interventions publiques

Compétences professionnelles / Organisation

- Rigueur dans l'organisation des tâches, et la gestion des priorités
- Goût pour le terrain : Aptitude et motivation pour les missions concrètes et les déplacements sur le terrain

Compétences relationnelles et Qualités

- Aisance pour s'exprimer à l'oral et adaptabilité face à des publics variés (élus, agriculteurs, techniciens, etc.)
- Aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'un collectif de travail

Qualités recherchées

- Autonomie
- Force de propositions
- Rigueur, application et persévérance
- Dynamisme et engagement

Le poste sera créé soit pour une période maximale de 3,5 mois à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base d'un indice brut compris entre 518 et 611, majoré entre 450 et 518 de la fonction publique en fonction de l'expérience du candidat retenu.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du comité syndical décident qu'à partir du 1^{er} septembre 2026 :

- De recruter un agent contractuel selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Votes :

Pour : 16

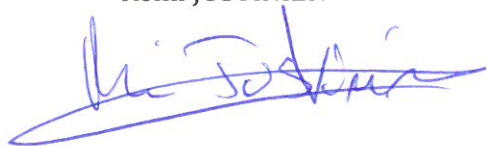
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 _____

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2026